



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

justice

Question écrite n° 2264

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rôle de la Hongrie vis-à-vis de la traque d'un ancien dignitaire nazi. Laszlo Csatory, considéré comme l'ancien dignitaire nazi le plus recherché au monde, a été retrouvé vivant à Budapest. Il est accusé de complicité dans la mort de 15 700 juifs, déportés à Auschwitz pendant la Seconde Guerre mondiale. Repéré à Budapest dès septembre 2011, il n'est toujours pas arrêté. Depuis, l'homme aurait fui son appartement de Budapest. La justice hongroise ne semble pas très pressée de le poursuivre. Cette inaction intervient alors que la droite nationaliste au pouvoir en Hongrie a renoué avec le culte des anciens dirigeants Miklós Horthy et Ferenc Szálasi, qui furent les alliés d'Adolf Hitler, et que le gouvernement hongrois fait preuve d'une tolérance inquiétante envers les racistes antisémites et anti-roms. Il lui demande donc s'il compte demander des explications au gouvernement hongrois sur ce dossier.

Texte de la réponse

Laszlo Csatory, accusé d'être un criminel de guerre nazi, a été arrêté par les autorités hongroises le 18 juillet 2012 et assigné à résidence. Les crimes nazis sont imprescriptibles. Les autorités françaises estiment que les criminels nazis, où qu'ils se trouvent, doivent répondre de leurs actes devant la justice. Le 30 juillet, le ministre hongrois de la Justice s'est publiquement prononcé sur l'imprescriptibilité des crimes dont est accusé Csatory. Celui-ci a été auditionné par le parquet hongrois le 31 juillet. Il appartient maintenant à la justice hongroise de donner les suites appropriées à cette affaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2264

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4517

Réponse publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4755